



COMMISSION DES COMPETITIONS JEUNES

PROCÈS-VERBAL N°36

Réunion électronique du 20 / 05 / 2024

Présents : MOMBARD Martine, REBOULET Mathilde, BRESSON Claude, BARRE Julien, AUBERT Philippe.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Correspondances :

Nous vous rappelons que seules les correspondances émises depuis les messageries officielles (n°affiliation@laurafoot.org) des clubs sont prises en compte par la Commission.

Nous invitons également les clubs à utiliser ces messageries pour leurs échanges.

UTILISATION APPLICATION FMI

Nous rappelons que l'utilisation de la FMI revêt un caractère obligatoire (article 76 des Règlements Sportifs du District). A défaut, en cas d'utilisation d'une feuille papier celle-ci doit être transmises sous un délai de 12 heures par mail (article 75 des Règlements Sportifs du District).

Pour rappel :

-Absence FMI : 26,30€.

-Non-retour de la feuille de match dans les délais : 16,00€.

HORAIRES

| Catégories | Horaire Légal | Plages Autorisée |
|------------|----------------|----------------------|
| U7 | Samedi 10h00 | Samedi 09h30-11h00 |
| U9 | Samedi 13h30 | Samedi 12h30-15h00 |
| U11 | Samedi 10h00 | Samedi 09h30-11h00 |
| U13 | Samedi 13h30 | Samedi 12h30-15h00 |
| U15 | Dimanche 10h00 | Dimanche 09h30-11h00 |
| U17 | Samedi 15h00 | Samedi 14h00-16h00 |
| U20 | Samedi 15h00 | Samedi 14h00-16h00 |

Horaire Légal : C'est l'horaire officiel qui est affiché, et qui si aucun club ne se manifeste, sera l'horaire de la rencontre.

Horaire Autorisé : C'est l'horaire qui nécessite la saisie via FOOTCLUBS par le club recevant modifiant son horaire Légal. L'horaire autorisé est défini par une plage de possibilités que peut utiliser le club recevant pour organiser sa gestion et son planning des rencontres. Dans ce cas, il n'y a besoin ni de l'accord du District, ni du club visiteur.

Horaire négocié : C'est l'horaire qui a été convenu par les 2 clubs par écrit ou par FOOTCLUBS et qui sera soumis à la Commission concernée pour accord définitif.





Périodes pour les demandes de modifications des dates de rencontres :

Période Verte : Jusqu'à J-21 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et ne nécessite pas l'accord du club visiteur.

Période Orange : De J-20 à J-13 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et nécessite l'accord des 2 clubs. La demande doit être faite via FOOTCLUBS et sera validée par la Commission concernée après validation des 2 clubs.

Période Rouge : A partir de J-12, la demande doit être faite par mail à la Commission concernée. La décision de validation reviendra à la Commission au vu du motif sérieux et validé.

En dehors des horaires officiels ou autorisés, les horaires négociés devront être validés par les 2 clubs quelle que soit la période à laquelle la demande a été faite. Dans le cas d'un horaire négocié, même en période verte, l'accord des 2 clubs sera obligatoire.

Les demandes de modifications des horaires doivent être faites via FOOTCLUBS lorsqu'on se trouve en période verte ou orange. Le club visiteur peut solliciter le club recevant pour changer d'horaire. Si accord, le club recevant devra en faire la demande via FOOTCLUBS.

En période hivernale, les rencontres programmées après 14h30 doivent répondre aux exigences de la classification de l'éclairage pour la compétition concernée.

DELAI REPONSE ACCORD CLUB SOLLICITES (Au plus tard J-13) :

L'application de gestion des rencontres génère une non-homologation automatique lorsque l'accord du club sollicité intervient trop tardivement. A titre d'exemple pour une rencontre initialement programmée le dimanche 03/12/2023 et souhaitée le samedi 02/12/2023, l'accord doit être affiché au plus tard le lundi 20/11/2023.

Pour rappel, la procédure réglementaire de « modification de rencontre » impose une réponse du club sollicité. Trop de demandes restent sans réponse !

TOURNOIS

Responsable : Philippe AUBERT, Mob : 06 80 92 81 87.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Rappel : Pour les tournois les règles pour chaque catégorie doivent être appliquées : temps de jeu, nombre de joueurs, surface des terrains.

U7

Responsable : Martine MOMBARD, Mob : 06 14 79 84 22.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Prochains plateaux : Le temps est venu des plateaux organisés à l'occasion des tournois des clubs. Bonne fin de saison à toutes et tous !!!





U9

Responsable : Martine MOMBARD, Mob : 06 14 79 84 22.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Prochains plateaux : Journée Nationale des Débutants à TOURNON le samedi 25 MAI.

Cette nouvelle édition de notre traditionnelle Journée Nationale des Débutants s'articulera autour d'une nouvelle formule festive sur la journée !

- **Horaires** : 9h15 – 16h30 (accueil des équipes à 9h15).
- **Matin** : Défilé des équipes sous la bannière de votre club (Mascottes, drapeaux, t-shirt à vos couleurs...) / Matchs / Village d'animations
- **Pause méridienne** :
 - Possibilité de se restaurer sur place !
- **Après-midi** : Matchs / Village d'animations

Attention, pour la bonne organisation de cette nouvelle formule, nous sommes dans l'obligation de limiter le nombre à 120 équipes U8-U9.

Les inscriptions sont gratuites et chaque enfant repartira avec une récompense individuelle.

Cette journée regroupera sur un même site **plus de 1500 personnes** (joueurs et parents). Cet événement reste un des moments forts de la saison du District Drôme Ardèche de Football.

RAPPEL

- La pratique des U8-U9 s'effectue à 5 contre 5 (7 joueurs maximum par équipe)

CONTACTS

- Jérôme VIAL (CTD DAP) : jvial@drome-ardeche.fff.fr – 06.81.48.89.75
- Martine MOMBARD (Responsable catégories U7-U9) : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

U11

Responsable : Julien BARRE, Mob : 06 49 63 12 81.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 10h00.

Prochains plateaux : Samedi 25 Mai 2024.

U13

Responsable : Mathilde REBOULLET, Mob : 06 08 82 29 55 (contact hors horaires de bureaux)

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 13h30.





U15

Responsables : Philippe AUBERT 06 80 92 81 87.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Dimanche 10h00.

Les modalités de montées et descentes figurent dans le guide pratique du District en ligne sur le site internet à partir de la page 112.

En résumé, le 1^{er} du niveau U15D1 accède au championnat U15R2 et UA6R2. Le premier de chaque poule de U15D2 accède au niveau U15D1. Les 2 premiers de chaque poule de U15D3 accèdent au niveau U15D2.

Pour les deux dernières journées des championnats D1 / D2 en U15, les rencontres doivent se jouer impérativement le même jour.

Pour la dernière journée du championnats D3 en U15, les rencontres doivent se jouer impérativement le même jour.

U17

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 15h00.

Pour rappel, la procédure réglementaire de « modification de rencontre » impose une réponse du club sollicité. Trop de demandes restent sans réponse !

Coupe Vivier BOUDRIER :

Le samedi 08 juin à 15h45, la finale opposera OL SALAISE RHODIA / AS BERG HELVIE-OL RUOMS. Félicitations aux deux finalistes pour la qualification.

Les modalités de montées et descentes figurent dans le guide pratique du District en ligne sur le site internet à partir de la page 112.

En résumé, le 1^{er} du niveau U17D1 accède au championnat U18R2. Le premier de chaque poule de U17D2 accède au niveau U17D1. Le premier de chaque poule de U17D3 accède au niveau U17D2.

Forfait Général :

U17 D3 Poule A : FC RAMBERTOIS (3^{ème} forfait). En application de l'Art 19.3 des Règlements Sportifs, les autres équipes de la poule conservent les points cumulés contre l'équipe du FC RAMBERTOIS. Concernant les rencontres qui devaient se jouer, après le forfait, les équipes opposantes se verront attribuer la victoire, avec un résultat de 3 à 0.

Programmation des rencontres de championnat en retard :

En U17 D4 :

Poule C :

USVJ- FCV 3 / FC VALLON PONT D'ARC est reportée au 25/05/24.





U20

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 15h00.

Les modalités de montées et descentes figurent dans le guide pratique du District en ligne sur le site internet à partir de la page 112.

Pour info, le 1^{er} du niveau U20D1 accède au championnat U20R2. Les 2 premiers de U20D2 accèdent au niveau U20D1.

Forfait Général :

En U20D2 : Forfait général : DIOIS FC journée 20 (3^{ème} forfait) journées 02 – 13 – 20. En application de l'Art 19.3 des Règlements Sportifs, les autres équipes de la poule conservent les points cumulés contre l'équipe du DIOIS FC. Concernant les rencontres qui devaient se jouer, après le forfait, les équipes opposantes se verront attribuer la victoire, avec un résultat de 3 à 0.

Pour les deux dernières journées des championnats D1 / D2 en U20, les rencontres doivent se jouer impérativement le même jour.